

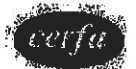


Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé  
de l'environnement

## Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Article R. 122-3 du code de l'environnement



N° 14734\*02

*Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection  
de l'environnement*

*Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat  
compétente en matière d'environnement*

**Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative**

Date de dépôt de la demande : 08/10/2013      Date de dépôt de la demande : 08/10/2013      N° de dossier : F09-13 P0302

### 1. Intitulé du projet

RD139, rectification de virages et création d'un point d'arrêt transport en commun.

### 2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

2.2.1 Dénomination sociale

Conseil Général du Gard

2.2.2 Dénomination de la personne morale

ALARY Damien - Président du Conseil Général

2.2.3 SIRET

2 12 3 1 0 1 0 1 0 1 1 9 1 1 0 1 0 1 7 1 3 1

N° de dossier

*Collez à votre demande l'annexe obligatoire n°1*

### 3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
6°) Infrastructures routières.	
6°d) Toutes routes d'une longueur inférieure à 3 kilomètres.	Le projet s'étend sur 280 mètres linéaire environ.

### 4. Caractéristiques générales du projet

*Collez à votre demande l'annexe obligatoire n°2 (à compléter en fonction de la rubrique)*

4.1 Nature du projet

Modification d'une partie du tracé de la Route Départementale 139 avec suppression de deux virages par un alignement droit.  
Aménagement d'un point d'arrêt pour les transports en commun "Edgard".  
Mise en sécurité de deux accès privatifs existant sur la RD139.



**Le Président**

**Direction des  
Déplacements et  
des Transports**

**Service d'Appui  
Environnemental**

affaire suivie par  
Jean-Michel COLIN

Tél. : 04.66.70.54.31

Références  
JMC/KTN./2013/n°42

**BORDEREAU D'ENVOI**

des pièces transmises à la DREAL Languedoc-Roussillon  
520, allée Henri II de Montmorency  
34064 MONTPELLIER CS 6907 Cedex 2

**Objet : Demande d'examen au cas par cas, préalable à la réalisation d'une étude d'impact**

<b>Désignation des pièces</b>	<b>Nombre de pièces</b>	<b>Observations</b>
Demande d'examen (fiche Cerfa et ses annexes) relative au projet de rectification de virages et création de points d'arrêts pour les bus, sur la RD 139 sur la commune de Beauvoisin.	1	Transmis par voie électronique au Préfet de Région et publication sur le site internet de la DREAL-LR

Nîmes le - 8 OCT. 2013

Le Directeur des Déplacements et  
des Transports

Pascal BONNIFET

Copie : UT VAUVERT, SPMO

Le nouveau tracé routier permettra de supprimer des courbes sinueuses d'un itinéraire très emprunté et notamment par les P.L.

Il permettra la création d'un point d'arrêt de Bus sécurisé, pour le ramassage des scolaires.

Enfin, le projet prévoit également de regrouper deux sorties directes sur la RD 139. L'ancienne voie servira de rétablissement et une nouvelle sortie sécurisée sera créée sur le futur tracé.

#### 4.3. Travaux

Cette opération se déroulera en trois phases sur une durée de trois mois.

Les phases de réalisation seront les suivantes :

- phase 1 : travaux préparatoires, libération d'emprise, terrassements et assainissement de la plate-forme
- phase 2 : réalisation des remblais, des structures et de la chaussée de la RD139
- phase 3 : réalisation des équipements (signalisations horizontale et verticale) et des finitions.

Les travaux seront effectués sous circulation avec mise en place de restrictions en fonction des tâches exécutées : limitation de vitesse, mise en place d'alternat.

Le trafic supporté actuellement par la RD139 est de 3 800 véhicules/jour.

La réalisation de cette opération n'aura aucune incidence sur le trafic actuel de la route.

Mise en compatibilité des documents d'urbanismes.  
DUP code de l'expropriation si les acquisitions amiables n'aboutissent pas.

D.U.P au titre du code de l'expropriation, si les négociations amiables n'aboutissent .

Grandeurs caractéristiques	Valeur
- surface de la route actuelle	- 1 600 m <sup>2</sup>
- nouvelle surface imperméabilisée	- 1 100 m <sup>2</sup>
- parties de l'ancienne chaussée supprimée pour le projet	- 400 m <sup>2</sup>
- surface imperméabilisée après travaux	- 2 300 m <sup>2</sup>

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)  
Altitude (m)

Coordonnées géographiques

Long. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" Lat. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_"

L'opération touche la RD139  
PR 7+720 au PR 8+000

Pour les rubriques (a), (b), (c), (d), (e), (f), (g), (h), (i), (j), (k), (l), (m), (n), (o), (p), (q), (r), (s), (t), (u), (v), (w), (x), (y), (z)

Point de départ

Long. -4° 47' 00.0 E Lat. 43° 42' 57.7 N

Point d'arrivée

Long. -4° 47' 11.2 E Lat. 43° 42' 57.4 N

Communes traversées

L'opération est située entre les communes de Vestric et Candiac  
Beauvoisin et Vauvert.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui



Non



4.7.1 Si oui, cette installation ou l'ouvrage a-t-elle fait l'objet d'une étude d'impact ?

Oui



Non



4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-elle été autorisée ?

\_\_\_\_\_

4.8 Le projet intervient-il dans un programme de travaux ?

Oui



Non



Si oui, de quels travaux s'agit-il dans le programme ?

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

5.1 Occupation des sols

Quelle est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

Voirie routière pour la totalité de l'aménagement. Le nouveau tracé viendra impacter des friches.

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme en vigueur de l'aménagement envisagé (urbanisme, zonage, règlement, etc.) ?

Oui



Non

Si oui, indiquez le ou les documents d'urbanisme en vigueur (urbanisme, zonage, règlement, etc.)

PLU du 13/12/2005 pour Beauvoisin,  
PLU du 12/03/2007 pour Vauvert,  
POS du 27/09/1991 pour Vestric et Candiac.

Zones Nc.

Le projet implique-t-il une modification de l'occupation des sols ?

Non

5.2 En l'absence d'informations dans la zone d'implantation envisagée

Complétez le tableau ci-dessous par tous moyens, utiles, notamment par les informations disponibles sur le site internet <http://www.wa.wa.fr/developpement-durable/le-southwest-2020-2030/>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
à moins de 100 mètres d'un site classé ou d'un monument historique ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	A un kilomètre de la ZNIEFF de type 1 Rhony / Vistre. En limite du périmètre du Plan National d'Actions.
en zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
à moins de 100 mètres d'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
à moins de 100 mètres d'un site inscrit ou classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur un territoire en voie de réhabilitation ou de prévention de l'étalement urbain ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

est-il une zone de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection de l'alignement des constructions dans un secteur déterminé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
est-il une zone à caractère rural ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
est-il une zone de protection des communes littorales ou de protection des communes littorales de la mer ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Beauvoisin : PPRI Rhône en cours d'élaboration  Vauvert, Vestric et Candiac : PPRI du Vistre en cours d'élaboration, prescrit le 11/01/2012. Le projet est en limite du zonage concerné.
est-il une zone de protection des communes littorales de la mer ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
est-il une zone de protection des communes littorales de la mer ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
est-il une zone de protection des communes littorales de la mer ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
est-il une zone de protection des communes littorales de la mer ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Lequel et à quelle distance ?</b>
est-il une zone de protection des communes littorales de la mer ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	En limite de la ZPS FR 9112015 Côtiers Nîmoises.
est-il une zone de protection des communes littorales de la mer ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

Le projet envisagé est-il susceptible de générer les incidences suivantes ?  
 Veuillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :	Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
<b>Ressources</b> Est-il susceptible de générer des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Installation de nouvelles infrastructures (routes, ponts, etc.)	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Est-il susceptible de générer des nuisances lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Est-il susceptible de générer des nuisances olfactives ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Déficitaire pour : - apport de matériaux de carrière pour réaliser les remblais, - apport de matériaux pour la réalisation des couches des chaussées.
<b>Milieu naturel</b> Est-il susceptible de générer des nuisances visuelles ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Est-il susceptible de générer des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	<p>Engendrer-elle la consommation excessive d'énergie ou de produits chimiques ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Superficie de l'ordre de 2 000 m <sup>2</sup> sur des friches.
<b>Risques et nuisances</b>	<p>Est-elle susceptible de générer des nuisances sonores ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Est-elle susceptible de générer des nuisances visuelles ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Est-elle susceptible de générer des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Est-elle susceptible de générer des nuisances vibratoires ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Commodités de voisinage</b>	<p>Est-elle susceptible de générer des nuisances sonores ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Lors de la réalisation des travaux de l'opération mais pas d'habitation à proximité immédiate.
	<p>Est-elle susceptible de générer des nuisances visuelles ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Est-elle susceptible de générer des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Est-elle susceptible de générer des nuisances vibratoires ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	En phase de chantier, lors du compactage des fonds de forme, des couches du corps de chaussée et de la couche de roulement.
	<p>Est-elle susceptible de générer des nuisances lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.



	<p>Engendrement des nuisances lumineuses</p> <p>Émission de gaz à effet de serre</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'éclairage de l'infrastructure routière n'est pas prévu.
Pollutions	Engendrement des nuisances sonores	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	En phase travaux : Emission de GES par les engins de chantier et lors des livraisons des matières premières.
	Engendrement des nuisances olfactives	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendrement des nuisances visuelles	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les déchets qui seront très limités en volume seront évacués conformément au Plan Départemental d'Élimination des Déchets du BTP.
Patrimoine / Cadre de vie / Population	Engendrement des nuisances thermiques	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendrement des nuisances vibratoires	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?

Oui  Non  Si oui, décrivez-les ci-dessous :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature fon-

Oui  Non  Si oui, décrivez-les ci-dessous :

#### 7. Auto-évaluation (facultatif)

À l'usage du formulaire rempli, indiquez-vous s'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou s'il doit en être dispensé. Expliquez pourquoi.

Ce projet, eu égard :

- d'une part que l'opération est limitée à un aménagement sur place débordant peu de l'emprise routière existante,
- d'autre part que l'environnement rencontré ne présente pas d'enjeux,

il en résulte que le projet peut être dispensé d'étude d'impact.

- Cet aménagement répond essentiellement à un enjeu de sécurité routière.

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire.  
Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publiée ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veuillez compléter le tableau ci-dessous en indiquant les annexes jointes au présent formulaire si vous avez des parties auxquelles elles sont rattachées :

Objet

9. Engagement et signature

Je certifie que l'honnêteté et la sincérité des renseignements fournis.

NIMES

- 8 OCT. 2013

Pour le Président et par délégation,  
Le Directeur  
des Déplacements et des Transports

  
Pascal BOUAFLET